



COLLOQUE EUROPÉEN

COOPERATION INTERNATIONALE & SOLIDAIRE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

STRASBOURG, LE 26-27 NOVEMBRE 2014

CONCLUSIONS

Le colloque tenu à Strasbourg les 26 et 27 novembre 2014 a été organisé à l'initiative de Solidarité Eau Europe , de ses partenaires du Comité international de pilotage (*), et en coopération avec la Ville de Strasbourg. Il avait pour titre : « **Coopération internationale et solidaire pour l'eau et l'assainissement – quels outils, quels mécanismes financiers en Europe pour l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement ? »**

Le but du colloque était de mener une réflexion sur l'état actuel de la coopération décentralisée et solidaire , d'en analyser ses forces et ses faiblesses et de dégager les éléments, qui permettent de formuler des propositions innovantes pour améliorer le financement de cette forme de coopération.

1. Des débats des deux journées ont émergé les considérations générales suivantes :

L'accès à l'eau et l'assainissement pour tous sont les vecteurs d'un développement partagé. La nécessité d'œuvrer pour assurer ces deux services au plus grand nombre est largement reconnue comme une priorité, au même titre d'ailleurs qu'un objectif spécifique consacré à la question de l'eau, avec toutes ses composantes, dans l'Agenda post-2015 du Développement .

On ne peut que se féliciter de l'intérêt et de l'engagement manifestés en faveur de la cause de l'eau par la communauté internationale au niveau des différentes institutions comme au niveau de la société civile. À cet égard il convient de saluer particulièrement l'initiative citoyenne européenne « L'eau pour tous » – la première qui ait abouti à ce jour -, et de formuler le souhait que l'Union européenne puisse donner la réponse qui convient aux demandes et aux besoins des citoyens européens.

La coopération décentralisée et solidaire est la clé de voûte d'un développement partagé. Elle doit pouvoir se développer à différents niveaux, avec des partenaires différents et contribuer à la mise en place d'une gouvernance de l'eau basée sur la participation, la concertation et la démocratie.



Malheureusement, force est de constater que les déclarations, les engagements, les efforts déployés, les actions entreprises et les moyens engagés jusqu'ici ne suffisent pas à répondre aux besoins ni même à atteindre les objectifs fixés.

Il apparaît donc nécessaire de porter une attention accrue à ces difficultés et, plus particulièrement à la question des financements, qui est essentielle pour améliorer l'impact des actions, et dont il conviendrait de multiplier les voies et les moyens.

À ce propos, il faut préciser que s'il est important que des financements adéquats soient assurés aux différents niveaux institutionnels de pertinence - local, régional, national, transfrontières.... - il est tout aussi crucial d'accorder une haute priorité à l'identification de nouvelles voies de financement telles que des mécanismes participatifs basés sur la solidarité des différents intervenants.

Il semble par conséquent important d'accompagner la réflexion sur les instruments mêmes par une réflexion sur la gouvernance et sur le rôle de chacun de ses acteurs dans le cadre d'une approche intégrée où les questions d'eau et d'assainissement sont liées.

Dans une telle approche, les collectivités locales ont un rôle majeur en matière d'eau et d'assainissement aussi bien au niveau de la gouvernance locale que dans les actions de coopération décentralisée. Leur rôle est fondamental, car elles seules peuvent mener efficacement une politique de proximité; elles seules peuvent associer pleinement les citoyens et être les interlocutrices des gouvernements. Malheureusement, leur degré d'autonomie institutionnelle et financière est souvent limité et ne leur permet pas de mettre en place une gouvernance qui réponde aux besoins de leurs territoires.

Dans ce contexte, l'action législative et normative est une composante essentielle de la mise en œuvre d'une gouvernance démocratique. Les parlements nationaux peuvent par exemple contribuer à la mise en place des conditions nécessaires pour que les différents acteurs de la gouvernance puissent jouer pleinement leur rôle. Par ailleurs, et dans le même esprit, les membres des parlements, en leur qualité de représentants du peuple, se doivent d'être les portes-paroles des citoyens qui les ont élus.

Le gouvernement constitue enfin le troisième acteur institutionnel clé dans la mise en place d'une gouvernance multiniveaux en matière d'eau et d'assainissement, et dans l'engagement au niveau européen et planétaire.

À ce titre, il lui revient de renforcer la gouvernance de l'eau, de mettre en place les mesures qui peuvent donner à la politique de l'eau et de l'assainissement, et notamment à la coopération décentralisée, un dynamisme et des potentialités accrues.

Finalement, la société civile, en sa qualité de quatrième pilier de la gouvernance et seul acteur non institutionnel, a un grand défi à relever et un rôle de taille à jouer aussi bien au niveau de la gouvernance à tous les niveaux que dans la mise en place et le développement de la coopération décentralisée et solidaire.



La société civile doit avant tout pouvoir être en mesure d'exercer ses responsabilités, et pour ce faire, elle doit avoir accès aux informations et pouvoir participer aux décisions.

Elle doit pouvoir contribuer pleinement à relever les grands défis liés à la question de l'eau et de l'assainissement en proposant notamment la mise en place de mécanismes novateurs de financement, plus souples que les voies traditionnelles de financement.

Par ailleurs, la société civile « organisée » se doit d'être en même temps et avec la même dynamique et la même responsabilité, aussi bien le partenaire à plein titre de la mise en place et de la gestion d'une gouvernance démocratique et transparente, que le représentant de tous les citoyens qu'ils soient partie de la société civile « organisée » ou pas.

Les quatre acteurs de la gouvernance- les gouvernements, les parlements, les collectivités territoriales et la société civile- dans le cadre de leur compétence et de leurs capacités d'action, doivent porter une attention toute particulière aux actions de sensibilisation, d'information d'éducation et de formation. Seules la prise de conscience, la connaissance des problèmes liés à l'eau et à sa gouvernance permettront d'atteindre les objectifs escomptés.

Les activités liées aux transferts, à la mutualisation, à la transmission des connaissances doivent être traitées avec un niveau de priorité élevée.

2. À l'issue des travaux, et sur la base des convergences exprimées, les recommandations suivantes ont été formulées :

2.1. Un développement accru de la coopération en matière d'eau et d'assainissement qui vise l'accès pour le plus grand nombre. Une prospérité/développement partagée passe par deux impératifs qui doivent être au cœur de la mission des quatre acteurs de la gouvernance que sont les gouvernements, les parlements, les collectivités territoriales et la société civile :

- Une gouvernance multiniveaux démocratique et transparente
- Des financements participatifs et innovants

Tenant compte de ce préalable,

2.2. il est demandé aux Gouvernements :

a) au niveau national

de mettre en œuvre une gouvernance de l'eau et de l'assainissement qui respecte le principe de subsidiarité, notamment en ce qui concerne les ressources financières, et qui donne à tous les partenaires, notamment aux autorités territoriales, les pouvoirs qui leur incombent,

d'encourager le développement de la coopération décentralisée et solidaire, en facilitant notamment les partenariats public/privé, et en renforçant les capacités et les compétences des différents acteurs,



d'encourager et de faciliter la création et la mise en place d'instruments novateurs de financement, notamment les plateformes citoyennes,

de stimuler et d'assurer la participation de la société civile en lui donnant les moyens de se former et de s'informer afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qui lui revient,

de veiller à la transparence et au respect de l'éthique dans les procédures.

b) au niveau international

d'œuvrer au niveau européen, notamment au niveau de l'Union européenne, en faveur d'une gouvernance européenne démocratique, transparente et participative qui puisse s'inspirer d'expériences nationales positives, et qui puisse faire l'objet d'une action législative ou normative,

d'agir pour faire reconnaître et pour obtenir, au niveau international et dans toutes ses composantes, le caractère absolument prioritaire des questions de l'eau et de l'assainissement., Qu'un « Objectif Eau » figure notamment dans les ODD d'après 2015, et qu'il fasse l'objet d'actions prioritaires de mise en œuvre.

2.3 . il est demandé aux Parlements :

a) au niveau national

de veiller à ce que la bonne gouvernance soit fondée et garantie par des outils législatifs et normatif adéquats, notamment en ce qui concerne l'autonomie institutionnelle et financière des collectivités territoriales,

d'encourager et de soutenir toute initiative/outil visant à développer et renforcer la coopération décentralisée,

de garantir la démocratie, la transparence et l'éthique par des dispositions légales et des sanctions en cas d'infraction.

b) au niveau européen et international

d'œuvrer pour que certaines expériences nationales probantes comme les lois 1% puissent trouver - même partiellement - une correspondance législative ou normative au niveau européen,

d'unir les efforts des parlements nationaux et des Assemblées européennes et internationales telles que PE, APCE, OSCE, UIP...(*) pour constituer une plate-forme qui capitaliserait les contributions et les apports des instances parlementaires, et qui inscrirait et alimenterait les processus parlementaires qui se tiennent à l'occasion de Sommets relatifs à l'eau comme le WWF, les COP, les Sommets de la Terre.... . Une telle plate-forme permettrait d'optimiser la stratégie et l'efficacité des contributions parlementaires ; elle



favoriserait les échanges d'expériences, et permettrait également de mutualiser les efforts pour faire évoluer les instruments législatifs et réglementaires.

2.4 . il est demandé aux Collectivités territoriales :

de mettre en place une gouvernance solidaire et démocratique en associant largement les usagers et les ONG et mettre en oeuvre des projets concrets dans ce but,

de s'engager dans des projets de coopération décentralisée et solidaire basés sur un partage et un transfert de connaissance qui s'inscrive dans la durée,

de contribuer aux réflexions sur les évolutions réglementaires et législatives qui facilitent la gouvernance et la coopération décentralisée,

de pratiquer et de promouvoir la transparence aussi bien au niveau des administrations qu'au niveau des représentants élus,

d'associer étroitement les populations et, pour ce faire, de mettre en place des processus participatifs à toutes les étapes des projets,

de soutenir et de participer à des expériences novatrices en matière de financements.

2.5 . Il est demandé à la Société Civile :

de jouer pleinement son rôle de partie prenante dans les processus de gouvernance, en multipliant les échanges entre les citoyens pour que chacun puisse saisir l'importance des enjeux,

de renforcer les compétences et la qualité de la participation en contribuant à une très large circulation de l'information,

de rechercher, de développer et d'entretenir avec les partenaires institutionnels de la gouvernance un dialogue constructif afin de développer et renforcer la coopération solidaire et décentralisée,

de promouvoir les nouvelles formes de financements telles que des plates-formes solidaires et les prélèvements solidaires.

En leur nom et au nom des participants, Solidarité Eau Europe ainsi que ses partenaires :

- remercie le Maire de la Ville de Strasbourg pour l'accueil qu'il a réservé à la tenue du Colloque, pour son action en matière de coopération décentralisée et pour l'engagement qu'il a manifesté en faveur de la cause de l'eau et de l'action de Solidarité Eau Europe et de ses partenaires.
- s'engagent à présenter ces conclusions au 7^{ème} Forum mondial de l'eau (Daegu, Corée, 12- 17 avril 2015) ainsi qu'aux réunions européennes et internationales à



venir qui traiteront la question de l'eau, notamment la Conférence sur le Climat (COP21) qui aura lieu à Paris en septembre 2015.